

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
AMF 29	2 770,48	-
ASSO ADMR OCEANE	891,75	89,18
ASSO AGORA CENTRE SOCIOCULTUREL	55 900,00	81 260,07
ASSO ALSH LES FLAMBOYANTS	51 531,25	58 535,20
ASSO AMICALE LAIQUE	498,50	49,85
ASSO AMICALE LAIQUE SECTION CYCLO	211,00	21,10
ASSO AMICALE LAIQUE TENNIS DE TABLE	661,69	19 108,73
ASSO AMICALE SPORTIVE GUILERS	9 161,00	57 477,67
ASSO ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE	211,00	21,10
ASSO ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES CHATEAUBRIAND	211,00	21,10
ASSO ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ECOLE PAULINE KERGOMARD	211,00	21,10
ASSO AU FIL DE NOS PASSIONS	211,00	21,10
ASSO AVELDORN	211,00	21,10
ASSO CIE LES COLEOPORTES	211,00	21,10
ASSO CLUB D'ATHLETISME GUILERIEN	3 675,68	31 470,12
ASSO CLUB EMERAUDE	211,00	21,10
ASSO COMITE DE JUMELAGE GUILERS-BAUCINA	211,00	21,10
ASSO COMITE DES OEUVRES SOCIALES	7 277,59	-
ASSO COMPAGNIE HANDMAIDS	0,00	1 664,36
ASSO DOJO GUILERIEN	986,00	26 761,45
ASSO ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE GUILERS	52 171,67	41 235,59
ASSO ECOLE NOTRE DAME DE LIESSE	2 956,00	-
ASSO ECOLE SAINTE THERESE	30 161,70	-
ASSO ENFANCE POUR TOUS	142 862,13	-
ASSO EVEL TREID	211,00	21,10
ASSO FNACA	211,00	21,10
ASSO GUIL'AIR RANDO	211,00	21,10
ASSO GUILERS ACCUEILLE	211,00	21,10
ASSO GUILERS VTT NATURE	1 996,15	9 242,41
ASSO GYM FORM' ET LOISIRS	261,00	26,10
ASSO INNOVEO	210,00	-
ASSO JEUNES AGRICULTEURS DU FINISTERE	500,00	-
ASSO L'AGE TENDRE (ASSISTANTES MATERNELLES)	211,00	8 885,92
ASSO LA CLE	523,50	2 249,37
ASSO LA FARANDOLE DES P'TITS LOUPS	211,00	21,10
ASSO LA FLECHE GYMNIQUE GUILERIENNE	7 866,08	43 130,21
ASSO LES ARCHERS DE KEROUAL	2 163,84	216,38
ASSO LES BLEUETS DE GUILERS	2 061,00	56 276,61
ASSO LES FOUS DU VOLANT	436,00	43,60
ASSO LES PAPILLONS BLANCS IME DE L ELORN	734,00	-
ASSO LES TCHOUPINOUS	211,00	8 878,38
ASSO LIGUE CONTRE LE CANCER	70,00	-
ASSO MELODIOS CHORALE GUILERS	211,00	21,10
ASSO MESCOZ	211,00	21,10
ASSO MOTO CLUB DUR DUR	211,00	21,10
ASSO OFFICIERS MARINIERS EN RETRAITE DE GUILERS BOHARS	211,00	21,10
ASSO OGEN COLLEGE SAINTE MARIE	540,60	-
ASSO QUESTIONS POUR UN CHAMPION	211,00	21,10
ASSO RACINES ET PATRIMOINE	211,00	21,10
ASSO SAINT RENAN GUILERS HANDBALL CLUB	3 099,09	51 932,51
ASSO SOIR & SCRAP	211,00	21,10
ASSO TENNIS CLUB DE GUILERS	1 061,00	45 033,37
ASSO US PLOUGONVELINOISE - FESTIVAL D ARMOR	250,00	-
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT DES ARTS DE L'ORALITE	500,00	-
<u>Entreprises</u>		
SAS BARRAINE IMMO	3 962,58	-
SCI PYM	3 602,64	-
<u>Personnes physiques</u>		
DIVERS BENEFICIAIRES AIDES FINANCIERES DEVELOPPEMENT DURABLE	5 600,00	-

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
ECOLE PAULINE KERGOMARD	629,28	-
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE	3 943,50	-
<u>Communes</u>		
VILLE DE BREST	2 400,00	-
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
BREST METROPOLE	10 814,57	-
CCAS DE GUILERS	35 500,00	-
SIVU VELODROME BREST PONANT IROISE	1 504,00	-
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	456 587,27	

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Budget principal

Séance du Conseil Municipal du 15 mars 2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

CA 2022	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	205 760,18 €	134 635,26 €	- €	134 635,26 €	205 760,18 €
Dépenses et recettes réalisées sur l'exercice	5 783 026,20 €	6 828 178,85 €	1 982 353,67 €	1 507 010,36 €	7 765 379,87 €	8 335 189,21 €
TOTAUX	5 783 026,20 €	7 033 939,03 €	2 116 988,93 €	1 507 010,36 €	7 900 015,13 €	8 540 949,39 €
Résultats de clôture de l'exercice	- €	1 250 912,83 €	609 978,57 €	- €	- €	640 934,26 €
Restes à réaliser à reporter	- €	- €	185 333,31 €	- €	185 333,31 €	- €
TOTAUX CUMULES incluant restes à réaliser à reporter	5 783 026,20 €	7 033 939,03 €	2 302 322,24 €	1 507 010,36 €	8 085 348,44 €	8 540 949,39 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	1 250 912,83 €	795 311,88 €	- €	- €	455 600,95 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Il fait apparaître un résultat global positif de

640 934,26 € (1 058 915,56 € en 2021)

Toutes sections confondues

= résultat de clôture (hors restes à réaliser à reporter)

455 600,95 € avec les restes à réaliser

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 5 783 026,20 €

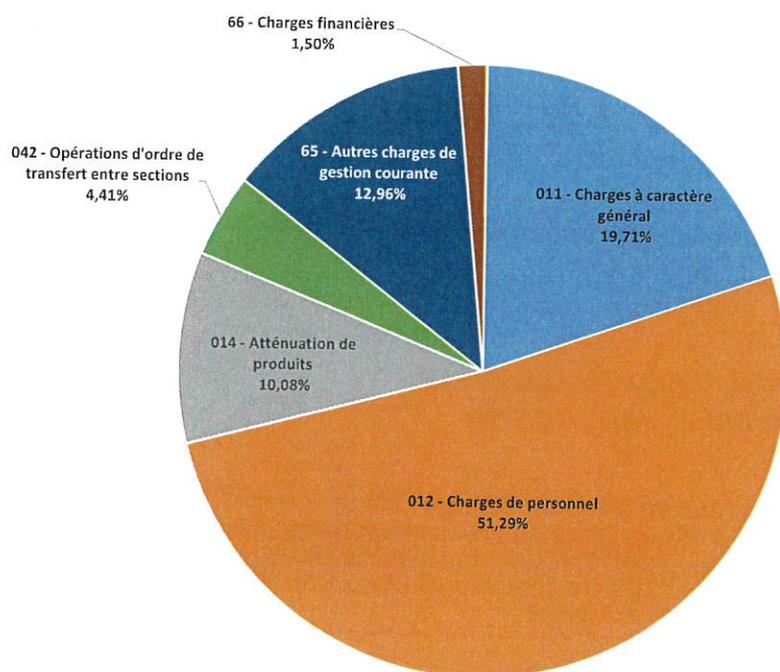
Recettes : 7 033 939,03 €

Résultat : 1 250 912,83 €

(Pour mémoire : 1 193 550,82 € en 2021)

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

TOTAL : 5 783 026,20 €



TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Inscriptions BP + DM 2022 : 7 111 399,36 €

Dépenses 2022 : 5 783 026,20 €

Dépenses réelles 2021 : 5 235 661,66 €

Dépenses « d'ordre » 2021 : 789 494,22 €

Dépenses réelles 2022 : 5 527 716,54 €

Dépenses « d'ordre » 2022 : 255 309,66 €

→ **Ecart 2022/2021 sur dépenses réelles** (hors transferts entre sections des ventes de propriétés et amortissements)

→ **+5,6%** (Ecart 2021 / 2020 : + 3,3%)

CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

(fluides, alimentation, fournitures de fonctionnement des services municipaux, entretien des bâtiments, maintenance des équipements...)

Inscriptions BP + DM 2022 : 1 312 600,00 €

Dépenses 2021 : 1 031 194,33 €

Dépenses 2022 : 1 139 925,19 €

→ **+ 10,54%** / réalisé 2021 (+ 108 731 €)

(En 2021 : +3,08% / réalisé 2020)

Augmentation des charges à caractère général liée au retour « à la normale » des activités par rapport à 2021, frais de réparation de matériel (chaudières, véhicules, matériel divers), audit qualité de l'air, remise en état de voirie avant rétrocession à Brest métropole (lotissement communal), inflation de 5,9% en 2022

CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL

Inscriptions BP + DM 2022 : 3 007 500,00 €

Dépenses 2021 : 2 813 565,69 €

Dépenses 2022 : 2 966 015,48 €

→ + 5,42% / réalisé 2021 (+ 152 449,79 €)
(en 2021 : +6,58% / réalisé 2020)

En intégrant les atténuations de charges : + 4,76% / réalisé 2021
(chapitre 013 – Recettes) (en 2021 : +5,16% / réalisé 2020)

Augmentation du point d'indice de 3,5% à compter de juillet 2022, hausse du minimum de traitement au niveau du SMIC, reclassement des agents de catégorie C, GVT, revalorisation de la participation de la commune pour la prévoyance des agents, agents recenseurs, indemnités élections...

CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE PRODUITS

Inscriptions BP + DM 2022 : 584 000,00 €

Dépenses 2021 : 582 264,00 €

Dépenses 2022 : 582 784,00 €

→ Idem réalisé 2021

Attribution de compensation versée à Brest métropole

CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

(Indemnités des élus, participations versées aux écoles privées, subventions aux associations...)

Inscriptions BP + DM 2022 : 780 300,00 €

Dépenses 2021 : 719 434,76 €

Dépenses 2022 : 749 385,69 €

→ + 4,16 % / réalisé 2021 (+ 29 951 €)
(en 2021 : -3,50 % / réalisé 2020)

La reprise de l'activité associative en 2021 a un impact direct sur le montant des subventions (subventions annuelles de fonctionnement basées sur l'activité et le nombre d'adhérents de l'année N-1, aides aux déplacements et subventions exceptionnelles)

CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES

Inscriptions BP + DM 2022 : 93 170,09 €

Dépenses 2021 : 87 680,48 €

Dépenses 2022 : 86 521,23 €

→ - 1,32 % / réalisé 2021
(en 2021 : - 11,25 % / réalisé 2020)

*Désendettement de la commune = Baisse des charges financières (intérêts)
Hausse des taux d'intérêt constatée au second semestre
Pas d'utilisation de la ligne de trésorerie*

CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES

Inscriptions BP + DM 2022 : 3 000,00 €

Dépenses 2021 : 1 522,40 €

Dépenses 2022 : 84,95 €

→ - 94,42 % / réalisé 2021

Annulation de titres

CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Inscriptions BP + DM 2022 : 265 142,82 €

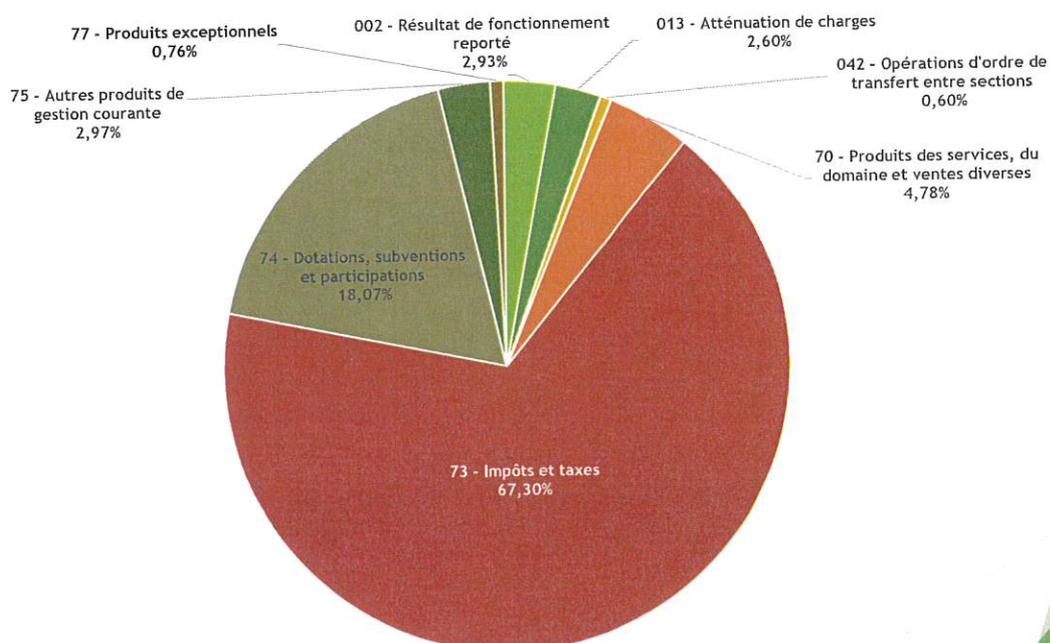
Dépenses 2021 : 789 494,22€

Dépenses 2022 : 255 309,66 €

Pas de transferts entre sections liées aux opérations de cessions immobilières en 2022 ; Dotations aux amortissements des immobilisations

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

TOTAL : 7 033 939,03 €



TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Inscriptions BP + DM 2022 : 7 111 399,36 €

Recettes 2022 : 7 033 939,03 €

Recettes réelles 2021 : 7 088 564,75 €

Recettes « d'ordre » 2021 : 130 141,95 €

Recettes réelles 2022 : 6 991 889,06 €

Recettes « d'ordre » 2022 : 42 049,97 €

Ecart 2022/2021 sur recettes réelles (hors excédent de fonctionnement reporté, excédent du budget annexe et cessions d'immobilisations) :

2021 = 6 342 564,75 €

2022 = 6 636 128,88 €

→ **+4,63%** (293 564 €)

CHAPITRE 013 - ATTENUATION DE CHARGES

Remboursements arrêts de maladie, congés de maternité, Supplément familial de traitement...

Inscriptions BP + DM 2022 : 178 000,00 €

Recettes 2021 : 156 893,95 €

Recettes 2022 : 182 895,18 €

→ **+ 16,57%** / réalisé 2021 (+ 26 001 €)

(en 2021 : + 38,36% / réalisé 2020)

CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES

(Services périscolaires, services culturels, redevance d'occupation du domaine public, remboursement de charges locatives, concessions...)

Inscriptions BP + DM 2022 : 320 300,00 €

Recettes 2021 : 307 567,75 €

Recettes 2022 : 335 929,35 €

→ + 9,22% / réalisé 2021 (+ 28 362 €)
(en 2021 : + 20,63% / réalisé 2020)

Augmentation de la fréquentation du restaurant scolaire et de l'espace jeunes principalement

CHAPITRE 73 - IMPÔTS ET TAXES

(Contributions directes, Dotation de solidarité communautaire, Fds de péréquation des ressources communales et intercommunales, taxe sur l'électricité, TLPE, droits de mutation...)

Inscriptions BP + DM 2022 : 4 429 500,00 €

Recettes 2021 : 4 510 781,14 €

Recettes 2022 : 4 733 733,85 €

→ + 4,94 % / réalisé 2021 (+ 222 953 €)
(en 2021 : + 12,57% / réalisé 2020)

Augmentation des recettes liées aux contributions directes (+ 213 500 € soit +5,46%) = revalorisation forfaitaire de 3,4% + évolution physique liée aux nouvelles constructions),

Augmentation de la dotation de solidarité communautaire, du fonds de péréquation des ressources communales et interco, de la taxe sur l'électricité et de la taxe locale sur la publicité extérieure → + 23 800 €,

Légère baisse des droits de mutation (- 16 800 €)

CHAPITRE 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

(Dotation globale de fonctionnement, subventions Département, CAF, compensation de l'Etat au titre des exonérations sur les taxes foncières...)

Inscriptions BP + DM 2022 : 1 271 650,00 €

Recettes 2021 : 1 282 363,82 €

Recettes 2022 : 1 270 864,33 €

→ - 0,90 % / réalisé 2021 (- 11 500 €)
(en 2021 : - 9,89 % / réalisé 2020)

Moins de subvention versées par l'Etat en 2022 / 2021 (Subv. RFID, subv. élections, subv. relance développement durable)

CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

(Revenus des immeubles, excédents des budgets annexes)

Inscriptions BP + DM 2022 : 323 000,00 €

Recettes 2021 : 212 073,72 €

Recettes 2022 : 208 990,94 €

→ - 1,45 % / réalisé 2021 (- 3 083 €)
(en 2021 : + 189 % / réalisé 2020)

Reversement partiel de l'excédent du budget annexe du lotissement Coat Bian (150 K€) ; légère baisse des loyers ;

CHAPITRE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS

(produits des cessions d'immobilisations, subventions et produits exceptionnels...)

Inscriptions BP + DM 2022 : 53 589,18€

Recettes 2021 : 495 691,48 €

Recettes 2022 : 53 714,03 €

→ - 89,16 % / réalisé 2021 (- 441 977 €)

*Pas de produits de cessions d'immobilisations en 2022 (472,64 K€ en 2021),
remboursements sur sinistres : 47,3 K€ (gymnase Kerdrel)*

CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

(Travaux en régie et autres recettes d'ordre)

Inscriptions BP + DM 2022 : 80 000 €

Recettes 2021 : 130 141,95 €

Recettes 2022 : 42 049,97 €

→ - 67,69 % / réalisé 2021 (- 88 092 €)

Fluctuations liées aux opérations d'ordre lors des cessions d'immobilisations

002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE

Inscriptions BP + DM 2022 : 205 760,18 €

Recettes 2021 : 123 191,89 €

Recettes 2022 : 205 760,18 €

Excédent de fonctionnement 2021 reporté = 193 550,82 €

Excédent de clôture du budget annexe Lotissement Les Hauts de Keruzanval = 12 209,36 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
(y compris déficit N-1)

2 116 988,93 €

(dont 134 635,26 € de déficit d'investissement reporté)

2 302 322,24 € avec les « restes à réaliser à reporter » (185 333,31 €)

INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT

Dépenses non affectées : 187 763,35 €

Opérations d'équipement : 1 094 135,20 €

« Restes à réaliser » : 185 333,31 € *(travaux et équipements divers)*

DEPENSES NON AFFECTEES

(Prévi : 262 998,56 €)

187 763,35 € (71,39% / prévi)

Subvention à Brest métropole au titre de la loi SRU (10,5 K€), Attribution de compensation d'investissement à Brest métropole (38,9 K€), Frais de bornage (1,7 K€), exercice du droit de préemption urbain (13, Place de la Libération : 119,7 K€), réalisation d'un auvent pour le stockage au CSLB (5,2 K€), raccordement électrique vidéo-protection déchetterie (1,3 K€), sonorisation de l'église (2,6 K€), achat de petit matériel et mobilier divers (2,2 K€), travaux d'enduits intérieur à l'église (5,5 K€).

Restes à réaliser : 5 124,90 € (réalisation de panneaux de chêne à l'église, Signalétique Espace Jean Mobian)

Réalisé + Reports de crédits = 73,34% / prévi

OPERATION 95176 - MEDIATHEQUE

(Prévi : 133 146,38 €)

56 928,69 € (42,75% / prévi)

Equipement informatique RFID + câblage, Porte d'entrée automatique, Refonte des espaces avec réalisation et installation de mobilier

Restes à réaliser : 66 315,35 € (éclairage LED, installation d'un nouveau revêtement de sol)

Réalisé + Reports de crédits = 92,56% / prévi

OPERATION 95188 - EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
(Prévi : 39 800 €)

25 112,07 € (63,10% / prévi)

Achat de décors lumineux, acquisition d'un chalet pliable, éclairage du clocher,
aide financière à l'embellissement des façades

Restes à réaliser : 0 €

OPERATION 95198 - CIMETIERE
(Prévi : 29 800 €)

28 769,40 € (96,54% / prévi)

Réalisation d'un columbarium, stabilisation et renforcement d'une bande
enherbée en rive des allées en béton lavé

Restes à réaliser : 0 €

OPERATION 95201 - ECOLES

(Prévi : 55 162,21€)

43 979,39 € (79,73% / prévi)

Equipped for the school canteen and central kitchen (cold group exterior, mixer, water fountain...), purchase of furniture and computer equipment for schools, purchase of furniture for the canteens, replacement of the computer mixing bay at the school Chateaubriand, renovation of a classroom (floor and paintings) and insulation + false ceiling of the rest room at the school Chateaubriand.

Restes à réaliser : 4 107,09 € (*radiateurs, équipement informatique pour le raccordement à la fibre, mobilier extérieur...*)

Réalisé + Reports de crédits = 87,17% / prévi

OPERATION 95202 - SERVICES TECHNIQUES

(Prévi : 8 752,10 €)

8 675,69 € (99,13% / prévi)

Outillage divers, matériel espaces verts, matériel de nettoyage pour l'entretien des locaux

Restes à réaliser : 0 €

OPERATION 95203 - VIE ASSOCIATIVE

(Prévi : 14 732,80 €)

7 172,21 € (48,68% / prévi)

Matériel informatique, mobilier, vitrine extérieure

Restes à réaliser : 2 965,92 € (système audio pour l'espace Pagnol)

Réalisé + Reports de crédits = 68,81% / prévi

OPERATION 95204 - MAIRIE

(Prévi : 151 177,91 €)

14 734,27 € (9,75% / prévi)

Equipements bureautique & informatique, logiciels, câblage, étude agencement
accueil mairie / agence postale

Restes à réaliser : 57 064,05 € (travaux d'agencement de l'accueil Mairie /
Agence postale: travaux de menuiseries, installation de luminaires, installation de radiateurs)

Réalisé + Reports de crédits = 47,49% / prévi

Dépenses reportées : site internet, logiciels RH, véhicule, Chauffage salle du Conseil municipal

OPERATION 95218 - TRAVAUX DE SECURITE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

(Prévi : 86 720,80 €)

48 635,25 € (56,08% / prévi)

Pose d'une porte et d'un escalier de secours salle de judo, matériel et logiciel de contrôle d'accès pour les locaux du CSLB, centrale d'alarme mairie

Restes à réaliser : 31 899,44 € (*installation d'une caméra pour la vidéo-protection à la piste d'athlétisme, installation de systèmes d'alarme et de gestion des accès, mise en conformité du TGBT de la mairie*)

Réalisé + Reports de crédits = 92,87% / prévi

OPERATION 95224 - LE SPORT

(Prévi : 43 680,40 €)

36 021,81 € (82,47% / prévi)

Pose de garde-corps sur la nouvelle tribune de foot du CSLB, construction d'un escalier extérieur en béton au CSLB, module de gymnastique, filets pare-ballons et pare-flèches, buts de foot mobiles, tables de tennis de table.

Restes à réaliser : 6 456,56 € (*porte de la salle de danse - CSLB*)

Réalisé + Reports de crédits = 97,25% / prévi

OPERATION 95247 - MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE

(Prévi : 15 000 €)

5 978,74 € (39,86% / prévi)

Dalles podotactiles pour escaliers, seuils et nez de marches, joints anti-pince
doigts pour les portes automatiques...

Restes à réaliser : 0 €

OPERATION 95249 - DEVELOPPEMENT DURABLE - ECONOMIE D'ENERGIE

(Prévi : 8 500 €)

5 600 € (65,88% / prévi)

Subventions aux particuliers pour travaux d'économie d'énergie

Restes à réaliser : 0 €

OPERATION 95253 - EQUIPEMENTS CULTURELS
(Prévi : 2 000 €)

0 €

Restes à réaliser : 0 €

OPERATION 95256 - FORT DE PENFELD
(Prévi : 220 000 €)

3 792 € (1,72% / prévi)

Honoraires de maîtrise d'œuvre (analyse des offres), diagnostic amiante avant travaux

Restes à réaliser : Cf. autorisation de programme (travaux ajournés)

OPERATION 95263 - PETANQUE

(Prévi : 4 700 €)

1 334,84 € (28,40% / prévi)

Eclairage extérieur boulo-drome

Restes à réaliser : 0 €

OPERATION 95266 - PLATE-FORME DE DECHETS VERTS

(Prévi : 3 236,40 €)

3 236,40 € (100% / prévi)

Installation d'un système de vidéo-protection

Restes à réaliser : 0 €

OPERATION 95270 - CSLB - INSTALLATIONS SPORTIVES
(Prévi : 730 000 €)

698 947,14 € (95,75% / prévi)

Construction des vestiaires attenants à la piste d'athlétisme

Restes à réaliser : Cf. autorisation de programme

OPERATION 95273 - TRAVAUX POUR LE CENTRE-BOURG
(Prévi : 205 000 €)

0 €

Travaux d'aménagement de l'aire de jeux
et des abords de la maison Saint-Albert reportés

Restes à réaliser : 0 €

OPERATION 95274 - RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL

(Prévi : 343 700 €)

105 217,30 € (30,61% / prévi)

Audits énergétiques CSLB, mairie-médiathèque, espace Jean Mobian et maison Saint-Albert ; installation d'un éclairage LED à la salle de tennis et à la salle de gymnastique du CSLB ; Eclairage LED extérieur au Fort de Penfeld ; installation de chauffage radiant électrique à l'église + éclairage LED.

Restes à réaliser : Cf. autorisation de programme (solde chauffage église, radiateurs rayonnants au CSLB, projecteurs LED au terrain de foot synthétique → 69,7 K€)

Réalisé + Reports de crédits = 84,36% / prévi

Le remplacement de la chaudière de l'école Chateaubriand est reporté (étude en cours)

OPERATION 95275 - RESTRUCTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE CHATEAUBRIAND

(Prévi : 5 000 €)

0 €

Travaux reportés

Restes à réaliser : 0 €

OPERATION 95276 - ACCESSIBILITE DU CSLB
(Prévi : 11 400 €)

0 €

Restes à réaliser : 11 400,00 € (solde de la mission ingénierie pour
l'aménagement et l'extension du parking du CSLB)

Réalisé + Reports de crédits = 100% / prévi

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 507 010,36 €

(y compris opérations d'ordre)

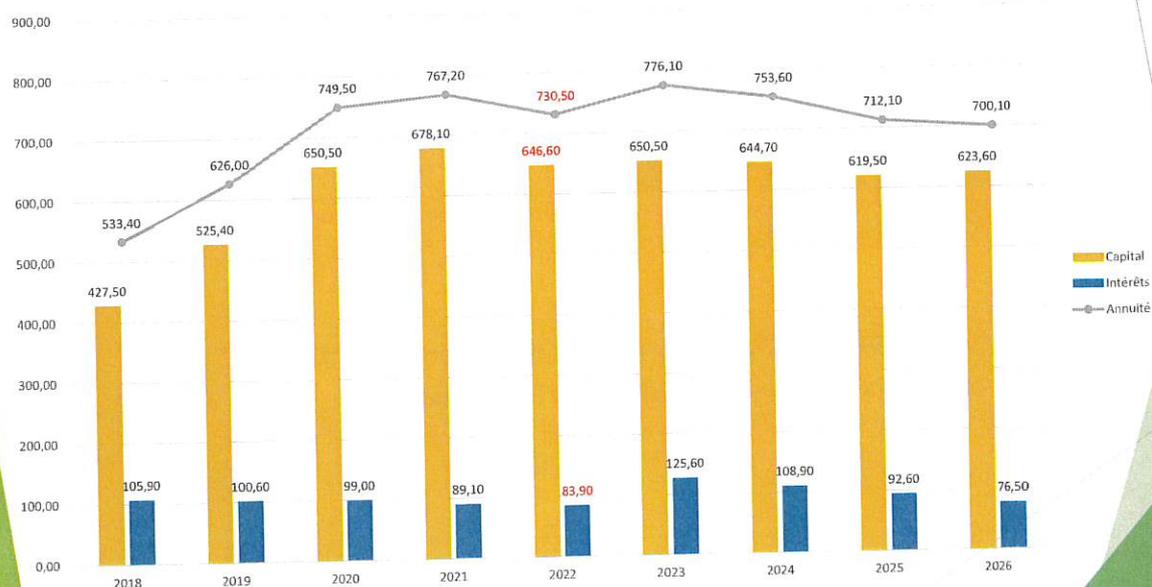
Recettes réelles : 1 244 325,70 € (FCTVA, taxe d'aménagement,
excédent de fonctionnement capitalisé, subventions d'équipements)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

10	Dotations fonds divers et réserves	1 181 174,37 €
	<i>dont F.C.T.V.A : 161 800,37 € ; taxe aménagement : 19 374,00 € ; Excédent de fonct. capitalisé : 1 000 000,00 €</i>	
13	Subventions d'investissement	59 761,25 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
165	Dépôts et cautionnement reçus (caution pour 3 logements)	1 390,08 €
27	Autres immobilisations financières (Remboursements prêts d'honneur)	2 000,00 €
040	Opérations d'ordre et de transfert entre sections (Amortissements)	255 309,66 €
041	Opérations patrimoniales (intégration frais d'études)	7 375,00 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 507 010,36 €

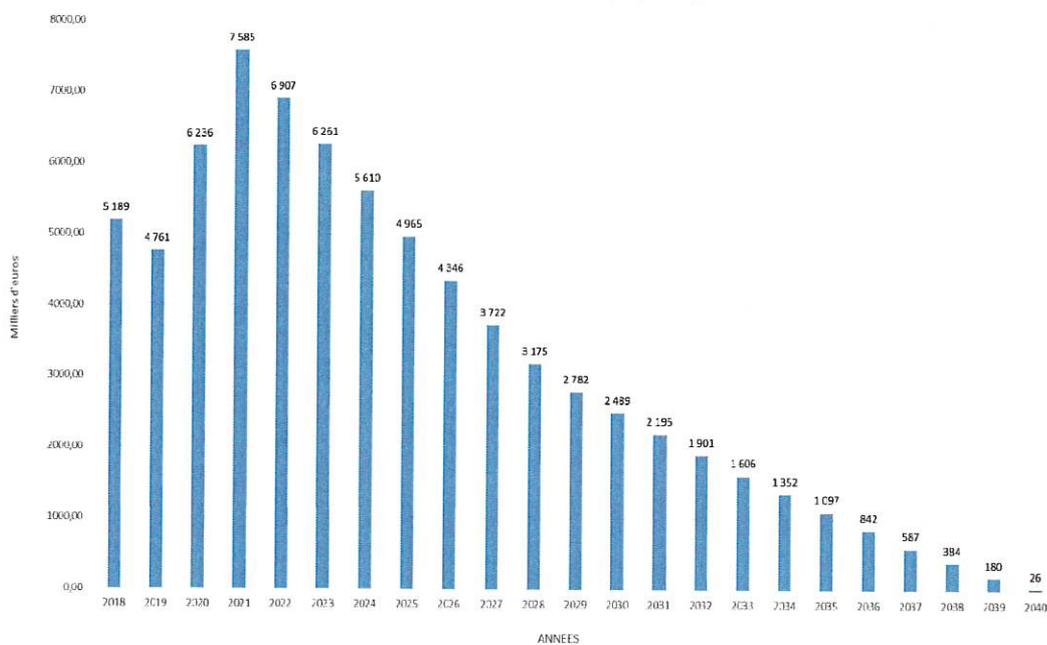
SITUATION DE L'ENDETTEMENT

EVOLUTION DE L'ANNUITE



SITUATION DE L'ENDETTEMENT

CAPITAL RESTANT DÛ AU 1er JANVIER (Budget Ville)



CAPACITE DE DESENDETTEMENT (exprimé en années)

	2021	2022
Dettes au 31/12	6 907,20	6 260,70
Epargne brute	1 257,00	1 258,40
Ratio de désendettement	5,49	4,98

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - VILLE DE GUILERS (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE VILLE DE GUILERS (2)

Numéro SIRET : 21290069000125

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE BREST

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : LOTISSEMENT COAT-BIAN (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du compte administratif

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	4
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	5
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	6
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	7

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	8
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	12
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (2)	Sans Objet
A6.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A6.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A9.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	13

VILLE DE GUILERS - LOTISSEMENT COAT-BIAN - CA - 2022

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	211 000,00	17 246,80	0,00	0,00	193 753,20
6045	Achats études, prestat° services (terrai	6 000,00	1 216,00	0,00	0,00	4 784,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	200 000,00	16 030,80	0,00	0,00	183 969,20
608	Frais accessoires sur terrains en cours	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	248 617,15	150 000,00	0,00	0,00	98 617,15
6522	Revers exoédent BA admin. au principal	248 617,15	150 000,00	0,00	0,00	98 617,15
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	250,00	198,33	0,00	0,00	51,67
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	250,00	198,33	0,00	0,00	51,67
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses Imprévues (2)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		459 867,15	167 445,13	0,00	0,00	292 422,02

023	Virement à la section d'investissement (3)	27 303,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	100 005,20	100 005,20			0,00
7133	Variat° en-cours de production biens	100 005,20	100 005,20			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		127 308,20	100 005,20			27 303,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	587 175,35	267 450,33	0,00	0,00	319 725,02
---	-------------------	-------------------	-------------	-------------	-------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				
--	-------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

(3) Le chapitre 023 est un chapitre sans réalisation et ne donne pas lieu à l'émission de mandats.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	A2

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts(BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	191 391,00	140 519,16	0,00	0,00	50 871,84
7015	Ventes de terrains aménagés	191 391,00	140 519,16	0,00	0,00	50 871,84
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,01	0,00	0,00	-1,01
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,01	0,00	0,00	-1,01
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		191 391,00	140 520,17	0,00	0,00	50 870,83

042	Opérat° ordre transfert entre sections (2) (3) (4)	27 303,00	27 302,71			0,29
7133	Variat° en-cours de production biens	27 303,00	27 302,71			0,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		27 303,00	27 302,71			0,29

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	218 694,00	167 822,88	0,00	0,00	50 871,12
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	------------------

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	368 481,35				
---	-------------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(3) Dont 776.

(4) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	B1

Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (2)	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	27 303,00	27 302,71		0,29
	Reprises sur autofinancement antérieur (4)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	27 303,00	27 302,71		0,29
3351	Terrains	27 303,00	27 302,71		0,29
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	27 303,00	27 302,71		0,29

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	27 303,00	27 302,71	0,00	0,29
---	-----------	-----------	------	------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	100 005,20			
--	------------	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

(3) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	B2

Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement (2)	27 303,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	100 005,20	100 005,20	0,00	0,00
3351	Terrains	100 005,20	100 005,20	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		127 308,20	100 005,20	0,00	27 303,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		127 308,20	100 005,20	0,00	27 303,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	127 308,20	100 005,20	0,00	27 303,00
--	------------	------------	------	-----------

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
--	------	------	------	------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les chapitres 021 et 024 sont des chapitres sans réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de titres.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

II – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

II

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

II

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

II – ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents						(6) Autres indices
	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	-0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Pierre OGOR, Maire (1),

A Guilers, le 15/03/2023

Le Pierre OGOR, Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Guilers, le 15/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

CADALEN Jean-Jacques - Conseiller Municipal	
CADOÛR Michel - Adjoint au Maire	
CARRO Anne - Adjointe au Maire	
COLAS Thierry - Adjoint au Maire	
CUEFF Alain - Conseiller Municipal	
DENIEL Catherine - Conseillère Municipale	
EVEN Pierre - Conseiller Municipal	
GALAIS Nelly - Conseillère Municipale	
GUIAVARCH Sophie - Adjointe au Maire	
JACOPIN Jérôme - Conseiller Municipal	
KERANGUEVEN Céline - Conseillère Municipale	
KERGLONOU Marie-Françoise - Conseillère Municipale	
KERJEAN Gwenaël - Conseiller Municipal	
LE BARS Emmanuelle - Conseillère Municipale	
LE PORS Antoine - Conseiller Municipal	
MERCEUR Catherine - Conseillère Municipale	
MORVAN Anne-Sophie - Adjointe au Maire	
NEDELEC Isabelle - Adjointe au Maire	
PHELEP Denise - Conseillère Municipale	
POTEREAU Stéphanie - Conseillère Municipale	
QUENTEL Gilbert - Adjoint au Maire	

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

RAVAILLEAU Sylvie - Conseillère Municipale	
RICHARD Michel - Conseiller Municipal	
ROLLET Bénédicte - Conseillère Municipale	
SEITE Matthieu - Adjoint au Maire	
SIMON Bruno - Conseiller Municipal	
SOURIMENT Jean-Philippe - Conseiller Municipal	
YVEN Olivier - Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par Le Pierre OGOR, Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le.

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.



BUDGET PRIMITIF 2023

Budget principal

Séance du Conseil Municipal du 15 mars 2023



BUDGET PRIMITIF 2023

Budget principal

**NOUVEAUTE : UTILISATION DE
L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET
COMPTABLE M57**

BUDGET PRIMITIF 2023

Toutes sections confondues
(fonctionnement et investissement), le
budget principal 2023 s'équilibre à

10 241 024,71 € (9 929 643,64 € en 2022)

dont

En Fonctionnement : 7 268 812,83 €

En Investissement : 2 972 211,88 €

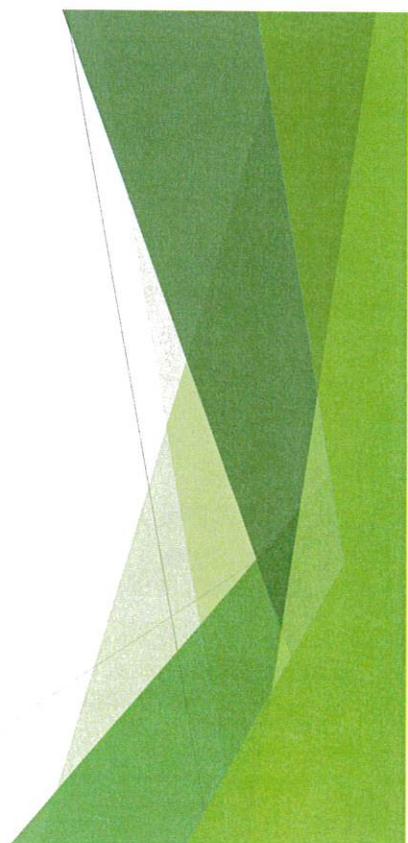
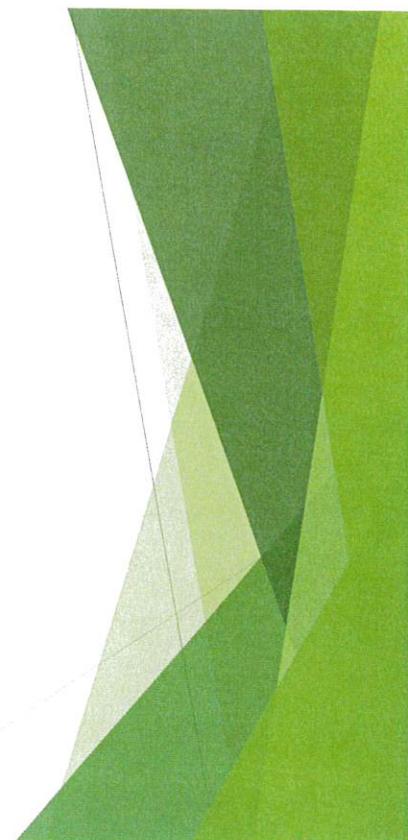
BUDGET PRIMITIF 2023

BP 2023	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	250 912,83 €	609 978,57 €	- €	609 978,57 €	250 912,83 €
Restes à réaliser à reporter			185 333,31 €	- €	185 333,31 €	0,00 €
Dépenses et recettes prévisionnelles	6 466 750,95 €	7 017 900,00 €	2 176 900,00 €	2 170 150,00 €	8 643 650,95 €	9 188 050,00 €
Virement prévisionnel à la section d'investissement	802 061,88 €			802 061,88 €	802 061,88 €	802 061,88 €
TOTAUX	7 268 812,83 €	7 268 812,83 €	2 972 211,88 €	2 972 211,88 €	10 241 024,71 €	10 241 024,71 €

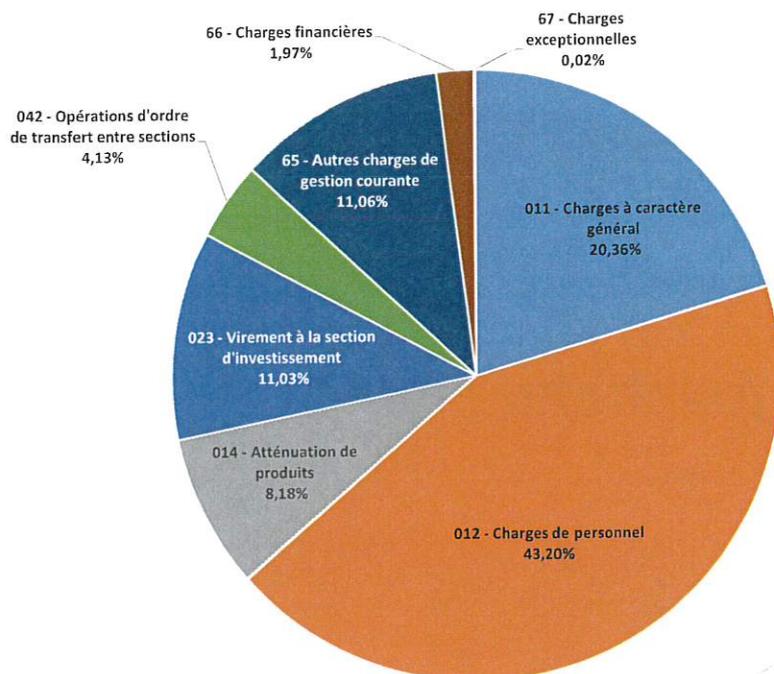
BUDGET PRIMITIF 2023

Section de fonctionnement

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



TOTAL : 7 268 812,83 €



CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

(fluides, alimentation, fournitures de fonctionnement des services municipaux, entretien des bâtiments, maintenance des équipements...)

Pour mémoire :

Inscriptions BP + DM 2022 : 1 312 600,00 €

Dépenses 2019 : 1 091 273,81 € ; Dépenses 2020 : 1 000 362,22 € ; Dépenses 2021 : 1 031 194,33 € ; Dépenses 2022 : 1 139 925,19 € ;

BP 2023 : 1 479 600,00 € (+ 167 000 € / 2022)

→ + 12,72% / prévi 2022

→ + 29,80% / réalisé 2022 (dont gaz et élec. : + 12,9% ; Revêtement sol Kerdrel : + 8,5%)

Inflation (env. + 6%) ; Très forte augmentation du gaz et de l'électricité (+ 92% / 2022) ; Remplacement du revêtement de sol du gymnase Kerdrel suite à sinistre (96 000 €) ;

CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL

Pour mémoire :

Inscriptions BP + DM 2022 : 3 007 500,00 €

Dépenses 2019 : 2 675 405,85 € ; Dépenses 2020 : 2 639 755,10 € ; Dépenses 2021 : 2 813 565,69 € ; Dépenses 2022 : 2 966 015,48 €

BP 2023 : 3 140 000,00 € (+ 132 500 € / 2022)

→ + 4,40% / prévi 2022

→ + 4,47% / réalisé 2022

Dégel du point d'indice sur une année complète ; Revalorisation de la rémunération de la FP (/SMIC) ; Revalorisation du régime indemnitaire ; Variation de la masse salariale liée au GVT ; Augmentation de la cotisation d'assurance statutaire (proportionnelle à la masse salariale de l'année N-1)

CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE PRODUITS

Pour mémoire :

Inscriptions BP + DM 2022 : 584 000,00 €

Dépenses 2019 : 582 313 € ; Dépenses 2020 : 582 317 € ; Dépenses 2021 : 582 264 € ; Dépenses 2022 : 582 784 €

BP 2023 : 594 500,00 €

→ + 1,80% / prévi 2022

→ + 2% / réalisé 2022

Attributions de compensation à Brest métropole au titre des compétences transférées + Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU

CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

(Indemnités des élus, participations versées aux écoles privées, subventions aux associations...)

Pour mémoire :

Inscriptions BP + DM 2022 : 781 800,00 €

Dépenses 2019 : 760 998,84 € ; Dépenses 2020 : 745 517,73 € ; Dépenses 2021 : 719 434,76 € ; Dépenses 2022 : 749 385,69 €

BP 2023 : 803 900,00 € (+ 22 100 € / 2022)

→ + 2,83% / prévi 2022

→ + 7,27% / réalisé 2022

Participation versée à l'école privée proportionnelle au nombre d'élèves scolarisés ; impact de la reprise des activités sur le nombre d'adhérents et donc sur les subventions municipales ;

CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES

Pour mémoire :

Inscriptions BP + DM 2022 : 90 158,00 €

Dépenses 2019 : 101 685,16 € ; Dépenses 2020 : 98 795,24 € ; Dépenses 2021 : 87 680,48 € ; Dépenses 2022 : 86 521,23 € ;

BP 2023 : 143 250,95 € (+ 53 092,95 € / 2022)

→ + 58,89% / prévi 2022

→ + 65,57% / réalisé 2022

Forte hausse des intérêts d'emprunt liée à l'augmentation des taux

CHAPITRE 67 - CHARGES SPECIFIQUES

Pour mémoire :

Inscriptions BP + DM 2022 : 1 500,00 €

Dépenses 2019 : 18 215,66 € ; Dépenses 2020 : 1 167,50 € ; Dépenses 2021 : 1 522,40 € ; Dépenses 2022 : 84,95 €

BP 2023 : 1 500,00 € (idem 2022)

CHAPITRE 68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS

Pour mémoire :

Inscriptions BP + DM 2022 : 4 000,00 €

Dépenses 2022 : 3 000,00 €

BP 2023 : 4 000,00 € (idem 2022)

CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Pour mémoire :

Inscriptions BP + DM 2022 : 265 142,82 €

Dépenses 2019 : 706 727,81 € ; Dépenses 2020 : 779 364,72 € ; Dépenses 2021 : 789 494,22 € . Dépenses 2022 : 255 309,66 €

BP 2023 : 300 000,00 € (+ 34 857,18 € / 2022)

→ + 13,15% / prévi 2022

→ + 17,50% / réalisé 2022

Au stade des prévisions, ce chapitre ne concerne que les dotations aux amortissements des immobilisations ; En cours d'année, si des cessions d'immobilisations corp. ou incorp. ont lieu, leur valeur comptable est intégrée dans ce chapitre.

CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

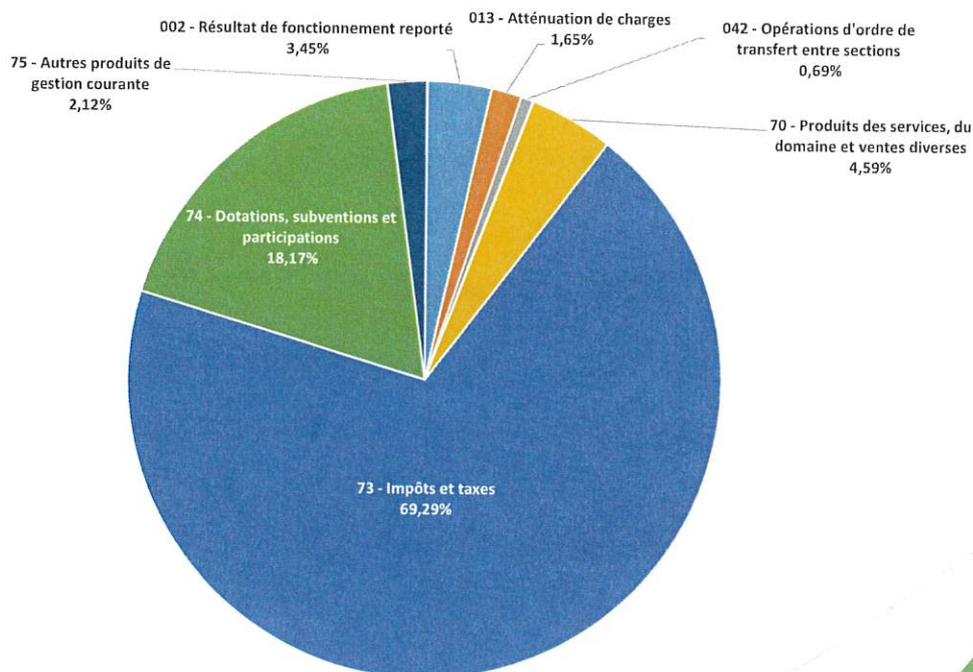
Pour mémoire :

Inscriptions BP + DM 2022 : 1 064 698,54 €

BP 2023 : 802 061,88 € (- 262 636,66 € / 2022)

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

TOTAL : 7 268 812,83 €



BUDGET PRIMITIF 2023

Vote des taux

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition 2023 des taxes foncières comme suit :

Impôt concerné	Taux 2022	Taux proposés pour 2023
Taxe d'habitation	23,47 % (gel des taux)	23,47 %
Foncier bâti	42,69 %	42,69 %
Foncier non bâti	46,56 %	46,56 %

CHAPITRE 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES

(Remboursements arrêts de maladie, congés de maternité, Supplément familial de traitement...)

Pour mémoire :

Inscriptions BP + DM 2022 : 178 000,00 €

Recettes 2019 : 85 389,49 € ; Recettes 2020 : 113 367,73 € ; Recettes 2021 : 156 893,95 € ; Recettes 2022 : 182 895,18 €

BP 2023 : 120 000,00 € (- 58 000 € / 2022)

→ - 32,58% / prévi 2022

→ - 34,39% / réalisé 2022

Reprise du travail d'un certain nombre d'agents

CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES

(Services périscolaires, services culturels, redevance d'occupation du domaine public, remboursement de charges locatives, concessions...)

Pour mémoire :

Inscriptions BP + DM 2022 : 331 500,00 €

Recettes 2019 : 345 576,96 € ; Recettes 2020 : 254 988,55 € ; Recettes 2021 : 307 567,75 € ; Recettes 2022 : 335 929,35 €

BP 2023 : 333 700,00 € (+ 2 200 € / 2022)

→ + 0,66% / prévi 2022

→ - 0,66% / réalisé 2022

Stabilisation globale des recettes ; En 2023 : pas de compensation pour la mise sous plis pour les élections (env. 3500 € perçus en 2022)

CHAPITRE 73 - IMPÔTS ET TAXES

(Contributions directes, Dotation de solidarité communautaire, Fds de péréquation des ressources communales et intercommunales, taxe sur l'électricité, TLPE, droits de mutation...)

Pour mémoire :

Inscriptions BP + DM 2022 : 4 667 900,00 €

Recettes 2019 : 3 824 337,44 € ; Recettes 2020 : 4 006 997,80 € ; Recettes 2021 : 4 510 781,14 € ; Recettes 2022 : 4 733 733,85 €

BP 2023 : 5 036 500,00 € (+ 368 600 € / 2022)

→ + 7,90% / prévi 2022

→ + 6,40% / réalisé 2022

Contributions directes : revalorisation des bases locatives de 7,1% (contre 3,4% en 2022); limitation de l'exonération de deux ans de la TFPB, augmentation physique des bases liées aux nouvelles constructions ;

Lissage du montant de la DSC sur plusieurs années (PFF), baisse du Fds de péréquation des ressources communales et intercommunales et de la taxe sur l'électricité, stabilité de la TLPE ; Droits de mutation : baisse de 45 800 € / réalisé 2022.

CHAPITRE 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS

(Dotation globale de fonctionnement, subventions Département, CAF, compensation de l'Etat au titre des exonérations sur les taxes foncières...)

Pour mémoire :

Inscriptions BP + DM 2022 : 1 271 650,00 €

Recettes 2019 : 1 414 007,08 € ; Recettes 2020 : 1 423 140,30 € ; Recettes 2021 : 1 282 363,82 € ; Recettes 2022 : 1 270 864,33 €

BP 2023 : 1 320 500,00 € (+ 48 850 € / 2022)

→ + 3,84% / prévi 2022

→ + 3,90% / réalisé 2022

Stabilité de la DGF (DF, DSR et DNP) ; Légère augmentation du FCTVA ; Forte hausse de la subvention versée par la CAF liée au passage du CEJ à la CTG (versement de la subvention CEJ) et CTG sur 2023 soit env. + 52 700 € / 2022)

Subvention de 21 000 € versée en 2023 au titre de l'aide à la relance de la construction durable (env. 10 000 €)

Participation de La Poste pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale

Pas de dotations liées au recensement et aux élections en 2023.

CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

(Revenus des immeubles, excédents des budgets annexes)

Pour mémoire :

Inscriptions BP + DM 2022 : 371 100,00 € *(en M57, bascule de certains articles du chap. 77 au chap. 75)*

Recettes 2019 : 83 863,82 € ; Recettes 2020 : 73 374,97 € ; Recettes 2021 : 212 073,72 € ; Recettes 2022 : 257 113,96 €

BP 2023 : 154 400,00 € (- 216 700 € / 2022)

→ - 58,39% / prévi 2022

→ - 39,95% / réalisé 2022

Baisse des revenus des immeubles / réalisé 2022 liée à l'arrêt du loyer du bureau de Poste ; Reversement de l'excédent du budget annexe Lotissement Coat Bian inférieur à celui de 2022 (-56 K€)

CHAPITRE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS

(produits des cessions d'immobilisations, subventions et produits exceptionnels...)

Pour mémoire :

Inscriptions BP + DM 2022 : 5 489,18 € *(en M57, bascule de certains articles du chap. 77 au chap. 75)*

Recettes 2019 : 443 889,98 € ; Recettes 2020 : 483 347,11 € ; Recettes 2021 : 495 691,48 € ; Recettes 2022 : 5 591,01 €

BP 2023 : 2 500,00 € (- 2 989 € / 2022)

→ - 54,45% / prévi 2022

→ - 55,29% / réalisé 2022

CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

(Travaux en régie et autres recettes d'ordre)

Pour mémoire :

Inscriptions BP + DM 2022 : 80 000,00 €

Recettes 2019 : 177 634,64 € ; Recettes 2020 : 151 331,53 € ; Recettes 2021 : 130 141,95 € ; Recettes 2022 : 42 049,97 €

BP 2023 : 50 300,00 € (- 29 700 € / 2022)

→ - 37,12% / prévi 2022

→ + 19,62% / réalisé 2022

Travaux en régie ; Amortissement des subventions d'équipement

002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE

Pour mémoire :

Inscriptions BP + DM 2022 : 205 760,18 €

BP 2023 : 250 912,83 € (+ 45 152,65 € / 2022)

BUDGET PRIMITIF 2023

Section d'investissement

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2 972 211,88 €

Dont

- DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : 609 978,57 €
- CREDITS REPORTES (RAR) : 185 333,31 €
- DEPENSES NOUVELLES : 2 176 900,00 €

INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT

1 624 933,31 €

Dépenses non affectées : 107 700,00 €

Opérations d'équipement : 1 331 900,00 €

« Restes à réaliser » : 185 333,31 € (Dépenses non affectées :
5 124,90 € ; Opérations d'équipement : 180 208,41 €)

DEPENSES NON AFFECTEES

112 824,90 €

Dépenses nouvelles : 107 700,00 €

Attribution de compensation d'investissement versée à Brest métropole, achat de mobilier et d'équipements pour l'espace jeunes, mise aux normes du réseau d'assainissement EU d'un bâtiment communal

Restes à réaliser : 5 124,90 €

Panneaux de chêne dans la nef de l'église, signalétique espace Jean Mobian, sonorisation Espace Pagnol

OPERATION 95176 - MEDIATHEQUE

123 815,35 €

Dépenses nouvelles : 57 500,00 €

Matériel informatique et Vidéoprojecteur ; Mobilier de bureau ; Mobilier ; Réfection des peintures ; Pose d'une verrière au-dessus de la section jeunesse ;

Restes à réaliser : 66 315,35 €

Installation d'un éclairage LED ; Réfection du sol du rez-de-chaussée ;

OPERATION 95188 - EMBELLISSEMENT DE LA VILLE

4 100,00 €

Dépenses nouvelles : 4 100,00 €

Systeme de fixation pour decors lumineux, signalétique

Restes à réaliser : 0 €

OPERATION 95198 - CIMETIERE

2 500,00 €

Dépenses nouvelles : 2 500,00 €

Achat de plants ; Cavurnes

Restes à réaliser : 0 €

OPERATION 95201 - ECOLES

98 707,09 €

Dépenses nouvelles : 94 600,00 €

Équipement pour cantine Chateaubriand : armoire réfrigérée positive ; sauteuse électrique ;

Matériel informatique ; mobilier ;

Travaux : travaux de peinture et de revêtement de sols ; faux-plafonds ; éclairage LED ; remplacement de fenêtres ; abri-vélos ;

Restes à réaliser : 4 107,09 €

Radiateurs ; équipement informatique pour raccordement à la fibre ;

OPERATION 95202 - SERVICES TECHNIQUES

24 200,00 €

Dépenses nouvelles : 24 200,00 €

Outillage divers ; matériel espaces verts ; véhicules ;

Restes à réaliser : 0 €

OPERATION 95203 - VIE ASSOCIATIVE

14 165,92 €

Dépenses nouvelles : 11 200,00 €

Matériel informatique ; mobilier ; instruments de musique ; isolation phonique salle d'éveil musical ;

Restes à réaliser : 2 965,92 €

Système de sonorisation de l'Espace Pagnol ;

OPERATION 95204 - MAIRIE

165 164,05 €

Dépenses nouvelles : 108 100,00 €

Refonte du site internet ; achat de logiciels professionnels RH & licences informatiques ; matériel informatique ; mobilier ; Automatisation de la porte d'entrée de l'Agence postale communale ; travaux de câblage informatique ;

Restes à réaliser : 57 064,05 €

Aménagement de l'accueil Mairie / Agence postale communale : réalisation de banques d'accueil, installation de radiateurs, de luminaires LED ;

OPERATION 95218 - TRAVAUX DE SECURITE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

69 599,44 €

Dépenses nouvelles : 37 700,00 €

Salle Robert Joubin (mise en conformité électrique, éclairage, extraction d'air, remplacement de la porte de secours, cloisonnement) ; Salle des archers : remplacement de porte ; neutralisation de la cuve à fioul à l'église ;

Restes à réaliser : 31 899,44 €

Vidéoprotection à la piste d'athlétisme ; système de gestion des accès dans les bâtiments communaux ; mise en conformité du TGBT de la mairie ;

OPERATION 95224 - LE SPORT

39 456,56 €

Dépenses nouvelles : 33 000,00 €

Equipements sportifs ; Réfection de la toiture du club house de la salle de tennis ;

Restes à réaliser : 6 456,56 €

Salle de danse du CSLB : remplacement de la porte d'accès

OPERATION 95247 - MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE

18 000,00 €

Dépenses nouvelles : 18 000,00 €

Travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux ; Mise aux normes PMR des sanitaires du cimetière de la source ;

Restes à réaliser : 0 €

OPERATION 95253 - EQUIPEMENTS CULTURELS

13 000,00 €

Dépenses nouvelles : 13 000,00 €

Matériel scénique et électrique divers

Restes à réaliser : 0 €

OPERATION 95255 - MAISON DE L'ENFANCE

12 200,00 €

Dépenses nouvelles : 12 200,00 €

Installation d'un système d'extraction d'air ; Installation d'un système de production d'eau chaude ;

Restes à réaliser : 0 €

OPERATION 95270 - CSLB - INSTALLATIONS SPORTIVES (Autorisation de programme n° 2019/01)

36 500,00 €

Dépenses nouvelles : 36 500,00 €

Solde des travaux des vestiaires de la piste d'athlétisme

Restes à réaliser : 0 €

OPERATION 95273 - TRAVAUX POUR LE CENTRE-BOURG

220 000,00 €

Dépenses nouvelles : 220 000,00 €

Création d'une aire de jeux et aménagement des abords de la maison St-Albert : achat de jeux, aménagement de l'aire, toilettes automatiques, travaux de finition des abords ;

Restes à réaliser : 0 €

OPERATION 95274 - RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL (Autorisation de programme n° 2021/02)

463 300,00 €

Dépenses nouvelles : 463 300,00 €

Installation d'éclairage LED dans les bâtiments communaux et espaces extérieurs ; installation de nouveaux systèmes de chauffage dans les bâtiments communaux : radiateurs rayonnants et aérothermes au CSLB, remplacement des chaudières des écoles et de la mairie/médiathèque ; chauffe-eau solaire dans certains vestiaires sportifs ; installation de sous-compteurs électriques au CSLB ; système de pilotage du chauffage ;

Restes à réaliser : 0 €

**OPERATION 95275 - RESTRUCTURATION DE LA CANTINE
CHATEAUBRIAND**
(Autorisation de programme n° 2020/01)

155 000,00 €

Dépenses nouvelles : 155 000,00 €

Frais d'études + travaux de restructuration

Restes à réaliser : 0 €

OPERATION 95276 - ACCESSIBILITE DU CSLB

11 400,00 €

Dépenses nouvelles : 0 €

Restes à réaliser : 11 400,00 €

solde mission ingénierie

OPERATION 95277 - TRAVAUX SITE DE PENFELD

41 000,00 €

Dépenses nouvelles : 41 000,00 €

Acquisition de bungalows (vestiaires et sanitaires pour le gymnase) ; Installation de volets sur les alcôves du Fort de Penfeld ;

Restes à réaliser : 0 €

CHAPITRE 16 - EMPRUNTS & DETTES ASSIMILEES

660 000,00 €

Remboursement du capital de l'emprunt + dépôts et cautionnements ;

CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

50 300,00 €

Travaux en régie ; Amortissement des subventions d'équipement ;

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

2 972 211,88 €

(y compris opérations d'ordre)

Recettes réelles : 1 845 150,00 € (FCTVA, taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement capitalisé, subventions d'équipements, emprunts, produits des cessions d'immobilisations)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

2 972 211,88 €

(y compris opérations d'ordre)

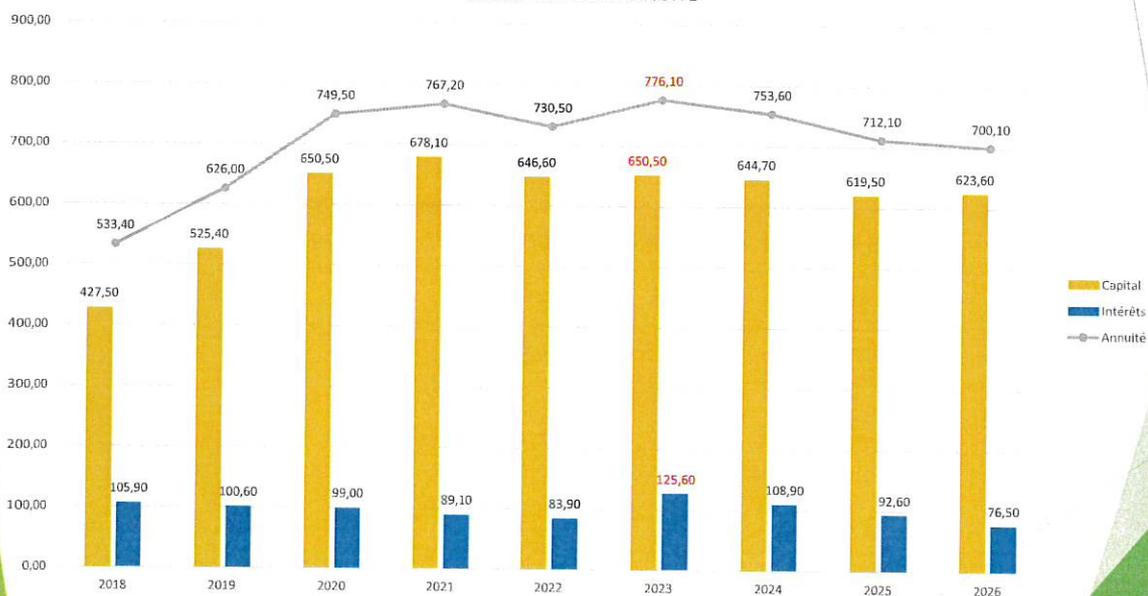
➤ CREDITS REPORTES (RAR) :	0 €
➤ RECETTES REELLES :	1 845 150,00 €
- Emprunt :	0 €
- FCTVA :	170 000 €
- Taxe d'aménagement :	8 000 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé :	1 000 000 €
- Subventions :	546 600 €
- Recettes diverses :	550 €
- Produits de cessions d'immobilisations :	120 000,00 €
➤ RECETTES D'ORDRE :	1 127 061,88 €
(dont 802 061,88 € de virement de la section de fonctionnement)	

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

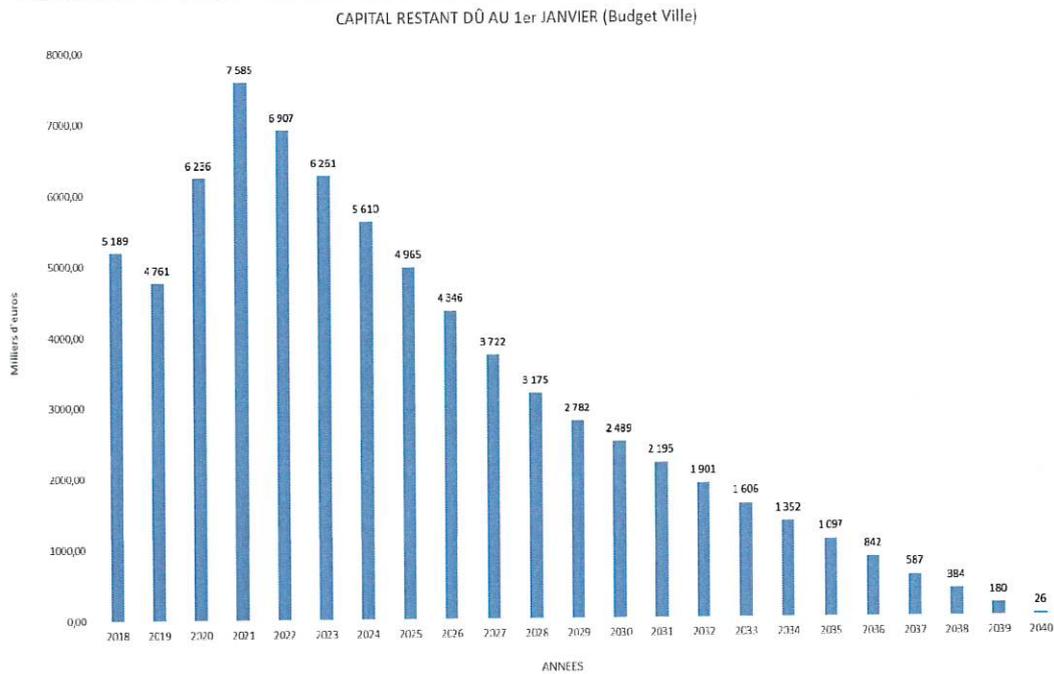
10	Dotations fonds divers et réserves	1 178 000,00 €
<i>dont F.C.T.V.A : 170 000,00 € ; taxe aménagement : 8 000,00 € ; Excédent de fonct. capitalisé : 1 000 000,00 €</i>		
13	Subventions d'investissement	536 600,00 €
138	Autres subventions d'investissement non transférables	10 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	550,00 €
024	Produits de cession	120 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	802 061,88 €
040	Opérations d'ordre et de transfert entre sections (Amortissements)	300 000,00 €
041	Opérations patrimoniales (intégration frais d'études)	25 000,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		2 972 211,88 €

SITUATION DE L'ENDETTEMENT

EVOLUTION DE L'ANNUITE



SITUATION DE L'ENDETTEMENT



CAPACITE DE DESENDETTEMENT (exprimée en années)

	2020	2021	2022	2023 (sur la base du BP)
Dette au 31/12	7 585,40	6 907,20	6 260,70	5 610,20
Epargne brute	821,40	1 257,00	1 258,40	800,85
Ratio de désendettement	9,23	5,49	4,98	7,00

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :			
a. Personnes de condition modeste	3 487	a. Par le conseil municipal	19 232	a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	275 674	b. Centrales électriques	
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	7 243	Taxe foncière non bâtie :		c. Centrales photovoltaïques	
d. Locaux industriels	23 257	a. Par le conseil municipal		d. Centrales hydrauliques	
Taxe foncière non bâtie	6 013	b. Par la loi (terres agricoles)		e. Centrales géothermiques	
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)		f. Transformateurs électriques	
a. Dotation pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises		g. Stations radioélectriques	
b. Dotation pour Mayotte		a. Par le conseil municipal		h. Installations gazières et autres	
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		Taxe d'habitation :	
b. Base minimum		a. Hors résid. principales et log. vacants	145 185	a. Fraction de TVA nationale (%)	
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	b. TVA prévisionnelle	
d. Autres allocations				c. Coefficient correcteur	1,461720

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS		6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE			
Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national	départemental			
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	38,75	3,32000	96,88	93,56
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	46,53	8,15000	126,10	117,95
Taxe d'habitation (TH)	22,98	26,37	13,64000	65,93	52,29
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...
 a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>
 b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 29,17

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	6 642 489	42,69	93,56	7 224 000	3 083 926	42,69%	3 083 926 €
Taxe foncière non bâties (TFNB)	116 879	46,56	117,95	123 900	57 688	46,56%	57 688 €
Taxe d'habitation (TH)	135 560	23,47	52,29	145 185	34 075	23,47%	34 075 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	
				Total	3 175 689		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
	8	9	10	
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)		=		
Taxe d'habitation (TH)		3 175 689		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TV/A	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
>>>	0			40 000	0	0	1 310 569	1 350 569

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
3 175 689 €	1 350 569	4 526 258 €

À QUIMPER
Le 07 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
BROCCART BENOIT
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le
Pour la Préfecture,

Le 20/03/2023

Pour la Commune

Le Maire,
Pierre Oger

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux





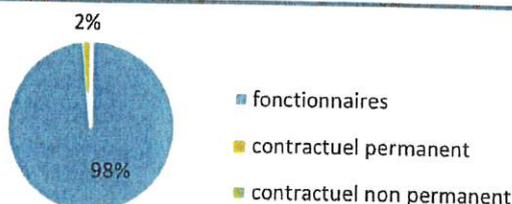
COMMUNE DE GUILERS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion du Finistère.

Effectifs

➔ 62 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 61 fonctionnaires
- > 1 contractuel permanent
- > 0 contractuel non permanent



➔ Aucun contractuel permanent en CDI

➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

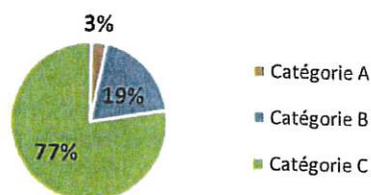
Personnel temporaire intervenu en 2021 : 46 agents du Centre de Gestion et un intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	33%		32%
Technique	33%	100%	34%
Culturelle	7%		6%
Sportive			
Médico-sociale	8%		8%
Police			
Incendie			
Animation	20%		19%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

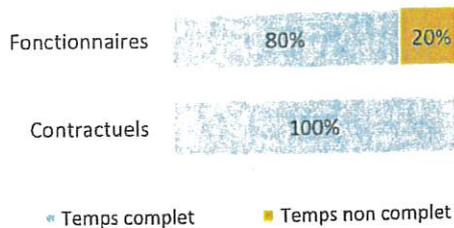
	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	30%	70%
Contractuels	100%	0%
Ensemble	31%	69%

➔ Les principaux cadres d'emplois

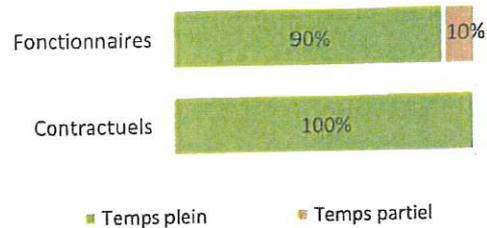
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	21%
Adjoints administratifs	19%
Adjoints d'animation	15%
Agents de maîtrise	11%
Rédacteurs	10%

— Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	40%	
Culturelle	25%	
Animation	25%	

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

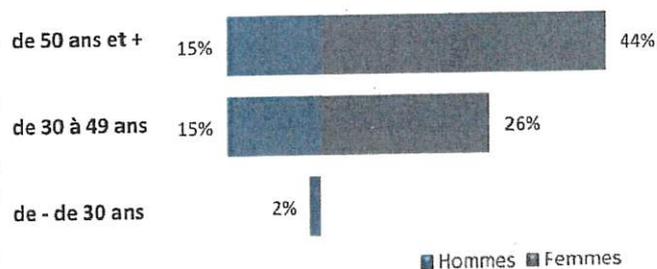
0% des hommes à temps partiel
16% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,80
Contractuel permanent	de 25 à 30
Ensemble des permanents	49,44
Tranche d'âge	

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Équivalent temps plein rémunéré

➔ 60,07 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

> 58,44 fonctionnaires
> 0,81 contractuel permanent
> 0,82 contractuel non permanent

109 327 heures travaillées rémunérées en 2021

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	2,38 ETPR
Catégorie B	11,67 ETPR
Catégorie C	45,20 ETPR

— Positions particulières

- Un agent en congé de longue maladie
- 2 agents en disponibilité

Mouvements

- ➔ En 2021, 3 arrivées d'agents permanents et 2 départs

Emplois permanents rémunérés		
Effectif physique théorique au 31/12/2020 ¹	Effectif physique au 31/12/2021	
61 agents	62 agents	
¹ cf page 7		
Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021		
Fonctionnaires	↗	1,7%
Contractuel	➔	0,0%
Ensemble	↗	1,6%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	50%
Départ à la retraite	50%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de mutation	100%
------------------	------

* Variation des effectifs

Effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020 : 1

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

Évolution professionnelle

- ➔ un bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- ➔ 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ 9 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 46,7 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement* 6 025 155 € Charges de personnel* 2 813 565 € ➔ Soit 46,7 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	1 634 272 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	242 282 €	27 703 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	24 753 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	15 497 €	
Supplément familial de traitement :	11 884 €	
Indemnité de résidence :	13 262 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	52 258 €		31 916 €		24 996 €	
Technique				s	26 950 €	
Culturelle			30 634 €		25 712 €	
Sportive					21 403 €	
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation			30 822 €		24 774 €	
Toutes filières	52 258 €		31 392 €	s	25 324 €	

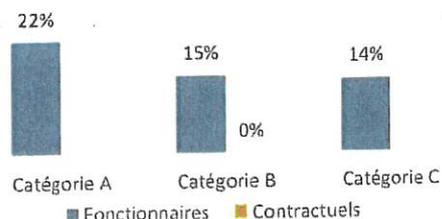
* se référer au statut applicable en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 14,83 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	15,05%
Contractuels sur emplois permanents	0,00%
Ensemble	14,83%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



Le RIFSEEP n'a pas été mis en place

Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

671 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021
872 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021

Absences

➔ En moyenne, 55,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

> Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2021

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	12,01%	0,00%	11,82%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	15,24%	0,00%	15,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	15,29%	0,00%	15,04%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ 3 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 86,9 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 4 accidents du travail déclarés au total en 2021

- > 4 accidents du travail pour 62 agents en position d'activité au 31 décembre 2021
- > En moyenne, 200 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

7 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 100 % sont en catégorie C*
- ⇒ 640 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

- ➔ ASSISTANT DE PRÉVENTION
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
- ➔ FORMATION
5 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 528 €
Coût par jour de formation : 106 €
- ➔ DÉPENSES
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

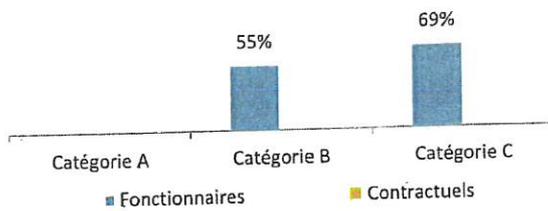
Total des dépenses : 17 154 €
- ➔ DOCUMENT DE PRÉVENTION
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2019

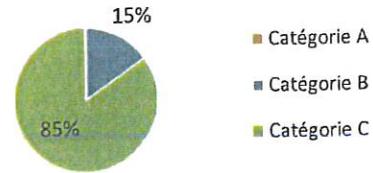
Formation

- En 2021, 62,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour
- 97 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,6 jour par agent

- 14 198 € ont été consacrés à la formation en 2021

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	85 %
Frais de déplacement	2 %
Autres organismes	14 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	61%
Autres organismes	39%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe aux contrats de prévoyance
- L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	1 620 €
Montant moyen par bénéficiaire	36 €

Relations sociales

- Jours de grève

7 jours de grève recensés en 2021

- Comité Technique Territorial

3 réunions en 2021 dans la collectivité

— Précisions méthodologiques

➔ ¹ Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

➔ ² Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Mode de lecture

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



DONNÉES SOCIALES 2021
DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : janvier 2023

Version 1

MODIFICATIONS TABLEAU DES EFFECTIFS au 20 mars 2023
CM du 15 mars 2023

Catégorie	GRADES ou CADRES	Temps de travail du poste	Pourvu	Non pourvu	Observations
EMPLOIS TITULAIRES					
<i>Filière administrative</i>					
A	Directeur général des services (détachement)	35,00	35,00	0,00	
A	Attaché principal	35,00	35,00	0,00	
A	Attaché principal	35,00	35,00	0,00	
B	Rédacteur principal 1ère cl	35,00	35,00	0,00	
B	Rédacteur principal 1ère cl	35,00	35,00	0,00	
B	Rédacteur principal 1ère classe	35,00	35,00	0,00	
B	Rédacteur principal 1ère classe	35,00		35,00	création au 20 mars 2023 (changement de filière)
B	Rédacteur principal 2ème classe	35,00	35,00	0,00	
B	Rédacteur	35,00	35,00	0,00	
B	Rédacteur principal 2ème classe	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint administratif principal 1ère cl	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint administratif principal 1ère cl	28,00	28,00	0,00	
C	Adjoint administratif principal 1ère cl	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	35,00	28,00	7,00	
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	35,00	35,00	0,00	suppression au 20 mars 2023
C	Adjoint administratif à adjoint administratif principal 1ère classe	35,00		35,00	création au 20 mars 2023
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	28,00	28,00	0,00	
C	Adjoint administratif	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint administratif	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint administratif	35,00	35,00	0,00	
<i>Filière technique</i>					
C	Agent de maîtrise principal	35,00	35,00	0,00	
C	Agent de maîtrise principal	35,00	35,00	0,00	
C	Agent de maîtrise principal	35,00	35,00	0,00	
C	Agent de maîtrise	35,00		35,00	
C	Agent de maîtrise	35,00	35,00	0,00	
C	Agent de maîtrise principal	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint technique principal 1ère cl	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint technique à adjoint technique principal 1ère cl	35,00		35,00	
C	Agent de maîtrise	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint technique à adjoint technique principal 1ère cl	24,00		24,00	suppression au 20 mars
C	Adjoint technique à adjoint technique principal 1ère cl	31,00		31,00	création au 20 mars
C	Adjoint technique principal 1ère classe	30,00	21,00	9,00	
C	Adjoint technique principal 1ère classe	30,50	30,50	0,00	
C	Adjoint technique principal 2ème classe	35,00	35,00	0,00	
C-B	Adjoint technique -) Adjoint tech-Agts de maîtrise - techniciens	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint technique -) Adjoint tech principal 2è classe	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint technique -) Adjoint tech principal 2è classe	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint technique	28,00	28,00	0,00	
C	Adjoint technique	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint technique	20,00		20,00	en disponibilité
C	Adjoint technique	27,00	27,00	0,00	
<i>Filière culturelle</i>					
B	Ass. conservation principal 1ère cl	35,00	35,00	0,00	
B	Ass. conservation principal 1ère cl	35,00	35,00	0,00	suppression au 20 mars 2023
C	Adjoint du patrimoine principal 1ère cl	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	28,00	28,00	0,00	
C	Adjoint du patrimoine	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint du patrimoine	35,00	35,00	0,00	
<i>Filière sanitaire-sociale</i>					
C	A.T.S.E.M. principal 1ère cl	35,00	31,50	3,50	
C	A.T.S.E.M. principal 1ère cl	32,00	32,00	0,00	
C	A.T.S.E.M. principal 1ère cl	32,00	32,00	0,00	
C	A.T.S.E.M. principal 1ère cl	35,00	28,00	7,00	
C	A.T.S.E.M. principal 2ème classe (1ère classe non pourvu)	28,00	28,00	0,00	
C	Agent social principal 1ère cl	35,00	28,00	7,00	
<i>Filière animation</i>					
B	Animateur principal 1ère cl	35,00	28,00	7,00	
B	Animateur principal 1ère classe	35,00	35,00	0,00	
B	Animateur à animateur principal 1ère classe	35,00		35,00	création au 20 mars 2023
C	Adjoint d'animation principal 1ère cl	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	35,00		35,00	en disponibilité
C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint d'animation	35,00	35,00	0,00	suppression au 15 avril 2023
C	Adjoint d'animation	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	35,00	31,50	3,50	
C	Adjoint d'animation	27,00	27,00	0,00	
C	Adjoint d'animation	21,00	21,00	0,00	
C	Adjoint d'animation	28,00	28,00	0,00	
C	Adjoint d'animation	28,00	28,00	0,00	
<i>Filière Police municipale</i>					
C	Agents de police municipale (Cadre d'emplois)	35,00		35,00	
C	Agents de police municipale (Cadre d'emplois)	35,00		35,00	
EMPLOIS NON TITULAIRES sur emplois permanents					
B	technicien -ingénieur	35,00	35,00	0,00	
B	rédacteur animateur (cadre d'emplois)	35,00		35,00	
EMPLOIS NON PERMANENTS					
	Collaborateur de cabinet	35,00		35,00	
		71,44	57,04	14,40	



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SALLE Robert JOUBIN

Ville de Guilers/Association Penn Ar Slot

ENTRE,

La ville de Guilers, représentée par Monsieur Pierre OGOR, Maire, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal du 16 mars 2023.

Dénommée par la présente « la Commune »

ET

L'association Penn-Ar-Slot, déclarée en sous-préfecture de Brest, le 15 juin 2022 n° W291004434

Dont le siège social se situe 150 rue de Kerzespes à Guilers, représentée par son Président Monsieur Thierry DONNART en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes.

Dénommée ci-après l'Association

Préambule :

L'association Penn-Ar-Slot est une association de slot racing, le slot racing est un terme anglais utilisé par tous les amateurs de circuit 24 ou circuit routier électrique pour désigner les courses de voitures miniatures sur circuit électrique.

Dans ce cadre, l'installation de l'association au sein de locaux appartenant à la commune, permettra de proposer une activité attractive et novatrice accessible à tous et de proposer des circuits de grande taille pour jouer, partager des temps d'échanges de savoirs.

Dans un souhait d'accompagner l'implantation de l'association au sein de la commune, et de nouer un partenariat, il est proposé de mettre à disposition à titre gratuit, une partie des locaux de la salle Robert Joubin, située, 1 rue Saint-Valentin à Guilers.

Les conditions de mise à disposition des locaux à l'association font l'objet de la présente convention.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Guilers entend mettre à disposition les locaux sis au sein de la salle Robert Joubin.

L'entrée se fera par l'entrée principale située à gauche sous le porche de la salle dont l'association a seule l'accès. Il appartient donc à l'association de s'assurer que cet accès est verrouillé entraînant sa responsabilité en cas d'intrusion.

1-1 Locaux à usage exclusif

La Ville de Guilers met à disposition de l'association, l'ancienne salle de spectacle de la salle Robert JOUBIN ainsi que la scène y attenante à titre exclusif.

La mise à disposition se détaillera comme suit :

- Une salle de 157 m²
- Un espace comprenant une scène d'une surface de 66.30m²

Ces locaux sont placés sous l'entière responsabilité de l'association et de ses membres, la commune ne pouvant être tenue pour responsable de tout désordre intervenant au sein de cet espace à la suite d'un défaut de surveillance ou de fermeture.

Ces locaux seront utilisés suivant un planning prévisionnel d'occupation fourni au service « Vie associative » au 02.98.37.37.37 ou par courriel à associationsetculture@mairie-guilers.fr.

1-2 Locaux mutualisés

- Une salle mutualisable de 79 m², ainsi que des sanitaires extérieurs pourront être réservés par l'association, en prenant contact avec le service Vie associative de La Ville de Guilers au 02 98 37 37 37. Les utilisations ponctuelles de cette salle devront être effectuées au minimum 15 jours avant la date prévue

Article 2 : Obligations générales liées à l'occupation des locaux

L'association s'engage à utiliser les locaux dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène, des bonnes mœurs ainsi que des règles de sécurité notamment en ce concerne les effectifs accueillis.

Les installations mises à disposition à l'issue des travaux et à la date d'entrée dans les locaux sont conformes aux dispositions en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité.

Tous travaux de sécurité rendus nécessaires suite à une évolution de la législation ou de la réglementation en vigueur seront à la charge de la commune.

Le Président ou en son absence, toute personne dûment habilitée, sont les interlocuteurs désignés de la commune.

Il est rappelé qu'il est strictement interdit de fumer et d'introduire des boissons alcoolisées ou illicites dans les locaux.

Les animaux sont également interdits au sein du bâtiment.

Le président de l'association est chargé de faire respecter les termes de la convention.

Article 3 : Etat des locaux et accès au bâtiment

L'association prend les locaux en l'état et déclare bien les connaître. L'association signalera sans délais, au service « Vie associative », toute anomalie, désordre, dégradation ou défaut de fonctionnement qu'elle serait amenée à constater sur le matériel ou survenu dans les locaux mis à disposition y compris les locaux mutualisés, lorsqu'ils sont placés sous sa responsabilité mais également de manière générale, à titre d'occupant à titre principal et permanent du bâtiment.

L'ensemble des clés nécessaires à l'utilisation des espaces sera remis au représentant de l'association. Dans un souci de sécurité, l'association fera la demande du nombre de clés nécessaires à l'accès aux locaux mis à disposition et fournira la liste nominative des personnes détenant des clés. Aucun double de clés ne pourra être réalisé par l'association.

A termes, l'accès au bâtiment se fera au moyen de badges sécurisés. Un badge sera mis à disposition selon la liste nominative établie par l'association en concertation avec la Commune. En cas de perte ou vol de badge, l'utilisateur alertera les services municipaux. Les cas de perte, vol, détérioration ou non restitution, donneront lieu à la facturation de ce badge au tarif en vigueur.

L'association devra respecter les horaires d'occupation des bâtiments publics, et devra notamment en cas d'occupation en soirée, avoir quitté les lieux au plus tard à minuit.

Du fait de sa proximité avec des habitations, et dans le cadre de la tenue d'animations en soirée, il appartient à l'association de veiller à limiter les nuisances sonores à proximité du bâtiment.

Article 4 : Dispositions relatives à la sécurité

Une information concernant la sécurité sera dispensée par la commune à l'association qui déclare :

- Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières ou spécifiques liées à certaines activités et s'engage à les respecter
- Avoir constaté avec le représentant de la commune l'emplacement des moyens d'extinction et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Article 5 : Travaux d'entretien, de maintenance et réparations courantes, entretien des locaux

La commune assurera l'ensemble des travaux d'entretien, de maintenance et de réparations courantes liés à la conservation et à la sécurité du bâtiment et destinés à garantir le bon fonctionnement des activités au sein de l'équipement.

Toute demande de travaux devra être formalisée auprès du service « Vie associative ».

Toute intervention du personnel technique municipal doit également être sollicitée uniquement auprès de ce service.

L'entretien des locaux mis à disposition sera à la charge exclusive de l'association, l'accès aux sanitaires intérieurs sera mutualisé avec l'association utilisant l'autre partie de la salle Robert Joubin. Du matériel de ménage sera mis à disposition.

L'entretien de la salle mutualisable et des toilettes extérieures sera à la charge de la collectivité selon le planning de réservation de cette salle.

Article 6 : Mise à disposition de mobilier

Du mobilier (chaises et tables) pourra être mis à disposition de l'association, il conviendra que cette dernière se rapproche du service Vie associative afin d'évaluer le besoin et les possibilités de mise à disposition.

Article 7 : Assurances et responsabilités

7-1 Responsabilité recours

L'association sera personnellement responsable vis-à-vis de la commune et des tiers des conséquences dommageables résultant des infractions de son fait ou de celui de ses membres. Elle répondra des dégradations causées aux locaux ou matériels présents dans les locaux pendant qu'elle en aura la jouissance et commises tant par elle que par ses membres ou toutes personnes effectuant une intervention pour son compte.

L'association déclare en outre renoncer à tout recours contre la commune en cas de vol, ou tout acte délictueux ou criminel commis avec ou sans effraction, dont elle pourra être la victime, de même qu'en cas de privation ou jouissance suite à des dégâts ou dommages dont la commune ne pourrait être responsable à quelque titre que ce soit.

L'association déclare faire son affaire personnelle de toutes réclamations ou contestations de tiers concernant son activité.

7-2 Assurance de la commune

La commune est assurée en sa qualité de propriétaire

7-3 Assurance de l'association

L'association exerce ses activités sous sa propre responsabilité. Elle sera seul responsable vis-à-vis des tiers de tous accidents, dégâts, dommages, vols ou de quelque nature que ce soit survenus au cours de ces activités.

Il lui appartient de conclure les assurances nécessaires pour couvrir ces risques et pour garantir la commune contre tous les recours découlant de ces activités.

L'association fournira les attestations d'assurances suite à la signature de la convention puis annuellement à la date anniversaire du contrat d'assurance.

Article 8 : Partenariat avec la commune

Un partenariat constant avec la Commune sera mis en place. L'association accueillera ainsi les écoles et les collèges, ainsi que l'espace jeunes dans le cadre d'interventions ludiques, de travail autour du modélisme et de la création de ses propres modèles réduits, afin d'appréhender l'électronique et le pilotage des modèles réduits. La liste de ces interventions n'étant pas exhaustive, elles feront l'objet d'une concertation avec les services de la commune

Article 9 Durée de la convention/avenant et renouvellement

9-1 Durée de la convention et renouvellement :

La présente convention prendra effet au 20 mars 2023, elle est conclue pour une durée de 3 ans de date à date à compter de sa date d'effet. Elle pourra être prolongée dans les mêmes termes sur décision expresse du Conseil municipal.

Elle pourra être résiliée à tout moment par la commune pour des motifs d'intérêt général. La révocation pour un tel motif ne pourra donner lieu à aucune indemnisation.

9-2 Procédure de résiliation :

La présente convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution de l'association ou par la destruction des locaux par cas fortuit ou de force majeure.

La convention peut également être dénoncée par l'association après un préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

9-3 Avenant à la convention :

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant validé par le conseil municipal.

Fait à Guilers, le

Le Maire,

Pierre OGOR

Le Président

Thierry DONNART



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SALLE Robert JOUBIN

Ville de Guilers/Association FABLAB Iroise

ENTRE,

La ville de Guilers, représentée par Monsieur Pierre OGOR, Maire, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal du 16 mars 2023.

Dénommée par la présente « la Commune »

ET

L'association Fablab Iroise, déclarée en sous-préfecture de Brest, le 11 février 2023 sous le numéro W291008845

Dont le siège social se situe 5 rue René Barjavel 29820 Guilers, représentée par son Président Monsieur Patrick GONDOT en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes.

Dénommée ci-après « l'Association »

Préambule :

L'association FABLAB Iroise est une association qui développe le concept de FABLAB, un lieu convivial ouvert à tous, où il est mis à disposition des outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets avec l'accompagnement et le conseil de bénévoles.

Dans ce cadre, l'installation de l'association au sein de locaux appartenant à la commune, permettra de proposer une activité attractive et novatrice accessible à tous dans le domaine des nouvelles technologies, contribuant à développer le lien intergénérationnel, les échanges de savoir et des applications dans de nombreux domaines tel que la domotique, le modélisme, les réparations diverses, la musique, la couture etc. Dans un souhait d'accompagner l'implantation de l'association au sein de la commune, et de nouer un partenariat, il est proposé de mettre à disposition à titre gratuit, une partie des locaux de la salle Robert Joubin, située, 1 rue Saint-Valentin à Guilers.

Les conditions de mise à disposition des locaux à l'association font l'objet de la présente convention.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Guilers entend mettre à disposition les locaux sis au sein de la salle Robert Joubin.

L'entrée se fera par l'entrée principale sous le porche de la salle. Il appartient donc à l'association de s'assurer que cet accès est verrouillé entraînant sa responsabilité en cas d'intrusion.

1-1 Locaux à usage exclusif

La Ville de Guilers met à disposition de l'association, les locaux de la salle Robert JOUBIN à titre exclusif.

La mise à disposition se détaillera comme suit :

- Une salle de 86,00 m²
- Une salle de 59,50 m²
- Une salle de 66,50m²

Ces locaux sont placés sous l'entière responsabilité de l'association et de ses membres, la commune ne pouvant être tenue pour responsable de tout désordre intervenant au sein de cet espace à la suite d'un défaut de surveillance ou de fermeture.

Ces locaux seront utilisés suivant un planning prévisionnel d'occupation fourni au service « Vie associative » au 02.98.37.37.37 ou par courriel à associationsetculture@mairie-guilers.fr.

1-2 Locaux mutualisés

- Une salle mutualisable de 79 m², ainsi que des sanitaires extérieurs pourront être réservés par l'association, en prenant contact avec le service Vie associative de La Ville de Guilers au 02 98 37 37 37. Les utilisations ponctuelles de cette salle devront être effectuées au minimum 15 jours avant la date prévue.
- Dans le cadre de la mise à disposition de la salle mutualisable à des tiers, l'association en sera informée et utilisera l'entrée située sur la gauche située sous le porche du bâtiment ou par l'entrée située sur le côté du bâtiment afin de ne pas déranger les tiers utilisateurs.

Article 2 : Obligations générales liées à l'occupation des locaux

L'association s'engage à utiliser les locaux dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène, des bonnes mœurs ainsi que des règles de sécurité notamment en ce concerne les effectifs accueillis.

Les installations mises à disposition à l'issue des travaux et à la date d'entrée dans les locaux sont conformes aux dispositions en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité.

Tous travaux de sécurité rendus nécessaires suite à une évolution de la législation ou de la réglementation en vigueur seront à la charge de la commune.

Le Président ou en son absence, toute personne dûment habilitée, sont les interlocuteurs désignés de la commune.

Il est rappelé qu'il est strictement interdit de fumer et d'introduire des boissons alcoolisées ou illicites dans les locaux.

Les animaux sont également interdits au sein du bâtiment.

Le président de l'association est chargé de faire respecter les termes de la convention.

Article 3 : Etat des locaux et accès au bâtiment

L'association prend les locaux en l'état et déclare bien les connaître. L'association signalera sans délais, au service « Vie associative », toute anomalie, désordre, dégradation ou défaut de fonctionnement qu'elle serait amenée à constater sur le matériel ou survenu dans les locaux mis à disposition y compris les locaux mutualisés, lorsqu'ils sont placés sous sa responsabilité mais également de manière générale, à titre d'occupant à titre principal et permanent du bâtiment.

L'ensemble des clés nécessaires à l'utilisation des espaces sera remis au représentant de l'association. Dans un souci de sécurité, l'association fera la demande du nombre de clés nécessaires à l'accès aux locaux mis à disposition et fournira la liste nominative des personnes détenant des clés. Aucun double de clés ne pourra être réalisé par l'association.

A termes, l'accès au bâtiment se fera au moyen de badges sécurisés. Un badge sera mis à disposition selon la liste nominative établie par l'association en concertation avec la Commune. En cas de perte ou vol de badge, l'utilisateur alertera les services municipaux. Les cas de perte, vol, détérioration ou non restitution, donneront lieu à la facturation de ce badge au tarif en vigueur.

L'association devra respecter les horaires d'occupation des bâtiments publics, et devra notamment en cas d'occupation en soirée, avoir quitté les lieux au plus tard à minuit.

Du fait de sa proximité avec des habitations, et dans le cadre de la tenue d'animations en soirée, il appartient à l'association de veiller à limiter les nuisances sonores à proximité du bâtiment.

Article 4 : Dispositions relatives à la sécurité

Une information concernant la sécurité sera dispensée par la commune à l'association qui déclare :

- > Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières ou spécifiques liées à certaines activités et s'engage à les respecter
- > Avoir constaté avec le représentant de la commune l'emplacement des moyens d'extinction et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Article 5 : Travaux d'entretien, de maintenance et réparations courantes, entretien des locaux

La commune assurera l'ensemble des travaux d'entretien, de maintenance et de réparations courantes liés à la conservation et à la sécurité du bâtiment et destinés à garantir le bon fonctionnement des activités au sein de l'équipement.

Toute demande de travaux devra être formalisée auprès du service « Vie associative ».

Toute intervention du personnel technique municipal doit également être sollicitée uniquement auprès de ce service.

L'entretien des locaux mis à disposition sera à la charge exclusive de l'association, l'accès aux sanitaires intérieurs sera mutualisé avec l'association utilisant l'autre partie de la salle Robert Joubin. Du matériel de ménage sera mis à disposition.

L'entretien de la salle mutualisable et des toilettes extérieures sera à la charge de la collectivité selon le planning de réservation de cette salle.

Article 6 : Mise à disposition de mobilier

Du mobilier (chaises et tables) pourra être mis à disposition de l'association, il conviendra que cette dernière se rapproche du service Vie associative afin d'évaluer le besoin et les possibilités de mise à disposition.

Article 7 : Assurances et responsabilités

7-1 Responsabilité recours

L'association sera personnellement responsable vis-à-vis de la commune et des tiers des conséquences dommageables résultant des infractions de son fait ou de celui de ses membres. Elle répondra des dégradations causées aux locaux ou matériels présents dans les locaux pendant qu'elle en aura la jouissance et commises tant par elle que par ses membres ou toutes personnes effectuant une intervention pour son compte.

L'association déclare en outre renoncer à tout recours contre la commune en cas de vol, ou tout acte délictueux ou criminel commis avec ou sans effraction, dont elle pourra être la victime, de même qu'en cas de privation ou jouissance suite à des dégâts ou dommages dont la commune ne pourrait être responsable à quelque titre que ce soit.

L'association déclare faire son affaire personnelle de toutes réclamations ou contestations de tiers concernant son activité.

7-2 Assurance de la commune

La commune est assurée en sa qualité de propriétaire

7-3 Assurance de l'association

L'association exerce ses activités sous sa propre responsabilité. Elle sera seul responsable vis-à-vis des tiers de tous accidents, dégâts, dommages, vols ou de quelque nature que ce soit survenus au cours de ces activités.

Il lui appartient de conclure les assurances nécessaires pour couvrir ces risques et pour garantir la commune contre tous les recours découlant de ces activités.

L'association fournira les attestations d'assurances suite à la signature de la convention puis annuellement à la date anniversaire du contrat d'assurance.

Article 8 : Partenariat avec la commune

Un partenariat constant avec la Commune sera mis en place. L'association accueillera ainsi les écoles et les collèges, ainsi que l'espace jeunes dans le cadre d'interventions ludiques. Elle s'attachera à développer des liens avec les services techniques, les associations, les compagnies de Marionnettes et sera ouverte à tous les publics. La liste de ces interventions n'étant pas exhaustive, elles feront l'objet d'une concertation avec les services de la commune

Article 9 Durée de la convention/avenant et renouvellement

9-1 Durée de la convention et renouvellement :

La présente convention prendra effet au 20 mars 2023, elle est conclue pour une durée de 3 ans de date à date à compter de sa date d'effet. Elle pourra être prolongée dans les mêmes termes sur décision exprès du Conseil municipal.

Elle pourra être résiliée à tout moment par la commune pour des motifs d'intérêt général. La révocation pour un tel motif ne pourra donner lieu à aucune indemnisation.

9-2 Procédure de résiliation :

La présente convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution de l'association ou par la destruction des locaux par cas fortuit ou de force majeur.

La convention peut également être dénoncée par l'association après un préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

9-3 Avenant à la convention :

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant validé par le conseil municipal.

Fait à Guilers, le

Le Maire,

Pierre OGOR

Le Président

Patrick GONDOT